

*des Princes &c.* Juillet 1766. 17

Mr. de Butteler, chez le Sr. d'Outremont, avec une double enveloppe qui désignoit Mr. de Lally comme véritable propriétaire de ces effets ; 140000 livres chez le Sr. Sauyage Notaire, dont il a fait sa déclaration ; 50 mille écus chez un Banquier, &c. La Chambre des Domaines a rendu une Sentence qui enjoint à tous ceux qui pourroient avoir en dépôt quelques effets du Comte de Lally, de venir les déclarer : elle a été publiée & affichée dans toute la Ville.

On apprend journellement de nouveaux détails sur le caractère féroce du feu Comte de Lally ; il seroit difficile d'en crayonner le portrait sans paroître suspect & outré dans la peinture qu'on en pourroit faire ; il suffira de dire qu'à le considérer dans le point de vûe qui l'a conduit à l'échaffaut, on y voit un fou méchant, sans aucun respect humain envers qui que ce soit, quelques talens militaires obscurcis par une audace & une présomption plus propre à le faire échouer qu'à lui ménager des succès. On rappelle aujourd'hui cent traits de sa vie qui annonçoit la façon dont il devoit terminer ses jours.

La plupart de ceux qui ont été attaqués dans les Mémoires de ce fameux coupable, résolus d'y répondre, n'ont pas eu le tems de rendre public ce qu'ils avoient à répliquer à ses accusations. Le Chevalier de Soupire, Lieutenant-Général des Armées du Roi, qui avoit été employé dans l'Inde, n'a pû donner son Mémoire que le 9. Mai au matin. Le Comte d'Aché & le Marquis de Bussy, dont la conduite dans l'Inde a toujours mérité les suffrages de la Nation, jaloux de conserver la réputation dont ils jouissent, ont donné aussi des Mémoires pour re-